Remboursement d'un appareil de confort pour la lecture

Catégorie : Financière | Région : Fédéral (toute la Belgique) | Information vérifiée le 09/11/2026

Version en ligne, toujours à jour :
https://avantagesante.be/aide/124-remboursement-d-un-appareil-de-confort-pour-la-lecture

En quoi consiste cette aide ?

Une aide financière pour les personnes ayant des difficultés visuelles ou de lecture
Certaines mutualités interviennent dans l'achat d'un appareil de confort pour la lecture destiné à compenser une déficience visuelle ou des difficultés importantes de lecture.
Cette aide permet de réduire le coût d'équipements favorisant l'autonomie et l'accès à l'information.
L'intervention peut concerner notamment :
Loupe vidéo électronique
Système de lecture avec synthèse vocale
Logiciel d'agrandissement de caractères
Matériel d'aide à la lecture
Aides électroniques pour basse vision

Conditions d'éligibilité

Pour bénéficier de l'aide :
Être affilié à la mutualité.
Être en ordre de cotisations.
Fournir les justificatifs d'achat.
Répondre aux critères médicaux éventuellement demandés.

Comment l'obtenir ? Les démarches

Acheter le matériel admissible.
Conserver la facture.
Introduire la demande auprès de la mutualité.
Fournir les documents justificatifs demandés.

Montant

La Mutualité Neutre accorde une intervention maximale de 150 €, limitée au montant payé,

Organisme compétent

Votre mutualité

Page officielle de l'aide :

https://www.lamn.be/avantages-et-services

Information et orientation uniquement : cette fiche ne constitue pas un conseil juridique ou médical.
La réglementation évolue : confirmez toujours les informations auprès de l'organisme compétent avant toute démarche.
Fiche téléchargée le 20/11/2026 sur avantagesante.be